

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/576 du 14/6/1982

DECRET N° /MTPS.DGIFF.DFP.2103

Portant reclassement et nomination de
Madame NGAMOKOB, née BOSSAISI Marie
Jeanne, Institutrice Principale de 1^{er} éche-
lon des services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 25/80 du 1.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général
des fonctionnaires
(/u l'arrêté n° 20/7.FP du 21.6.1958 fixant la réglemen-
tation sur le soldo des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/150.FP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/195.FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des divers cadres des cadres de la République Po-
pulaire du Congo
(/u le décret n° 62/187.FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/82 du
3.2.1982 portant statut général des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/193.FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
(/u le décret n° 64/165.FP du 22.5.1964 fixant le
statut commun des cadres de l'Enseignement
(/u le décret n° 67/304.FP du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19.20. et
21 du décret n° 64.165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement
(/u le décret n° 67/30.FP du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la soldo des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements notamment en son article 1er & 2
(/u le décret n° 74/470 du 31.2.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62.156.FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat
(/u le décret n° 80/644 du 23.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret
n° 80/644 du 23.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement
(/u le décret n° 81/207/SGG du 19.10.1981 complétant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat
(/u l'arrêté n° 786/MJT/DGIFF/DFP.21031 du 31.01.1980
portant reclassement et nomination des fonctionnaires des cadres
de la catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement)
(/u la demande de l'intéressée en date du 3.8.1981.

DECRETE

.../..

5.1

ARTICLE 1^{er}- En application des dispositions combinées des décrets n^{os} 64/165, 67/304 et 81/707 des 22/5/1964, 30/9/1967 et 19/10/1981 susvisés, Madame NGAMOKOBA née BOSSANSI Marie-Jeanne, Institutrice Principale de 1^{er} échelon, indice 710 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), en service au Lycée du Drapeau Rouge à Brazzaville, titulaire d'une licence en Sciences de l'Education, délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, session de Septembre 1980, est reclassée à la catégorie A, hiérarchie I et nommée Professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 830 ACC= Néant.-

ARTICLE 2^o- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1^{er} Octobre 1981 date effective de reprise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 1980-1981 et de la solde pour compter du 1^{er} Octobre 1981, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE, le 14 Juin 1982

Le Ministre de L'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-OKA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONI.-

Itihi Ossétoumba LEBECUNDZOU.-

COPIATIONS :

JORPC.	1
DGFP.DFP.	3
D.E.	3
D.C.F.	1
MEN.	2
DPN.	2
INTERESSEE.	1
DOSSIER.	3
SGM.BC.	2.-